

Août 2010



La filière porcine en Saône-et-Loire

Un déclin continu depuis plus d'un siècle

Au recensement agricole de 1882, la Saône-et-Loire, avec ses 206 800 porcins, se situait nettement au 1^{er} rang des départements français pour le nombre d'animaux détenus. A l'époque, aucun des quatre départements bretons ne figurait parmi les cinq plus importants troupeaux départementaux.

Depuis, à force de spécialisation et de concentration, la Bretagne s'est forgée une place de leader alors que la Saône-et-Loire est descendue au vingt-septième rang français. En 2009, la production porcine représente seulement 1,4% de la valeur brute de la production agricole départementale.

L'avenir d'une grande partie des 220 ateliers porcins de Saône-et-Loire semble menacé, sous les effets d'une concurrence internationale (et nationale) toujours plus vive. Aujourd'hui, près de 30% des exploitations présentent un taux d'endettement supérieur à 100%.

Alors que le porc, que ce soit sous forme fraîche ou transformée, reste la première viande consommée en France et dans le monde, le créneau du marché local sera-t-il suffisant pour assurer le maintien d'une filière porcine en Saône-et-Loire, constituée d'un petit nombre d'ateliers de grande capacité ?



Le cheptel porcine mondial continue de croître

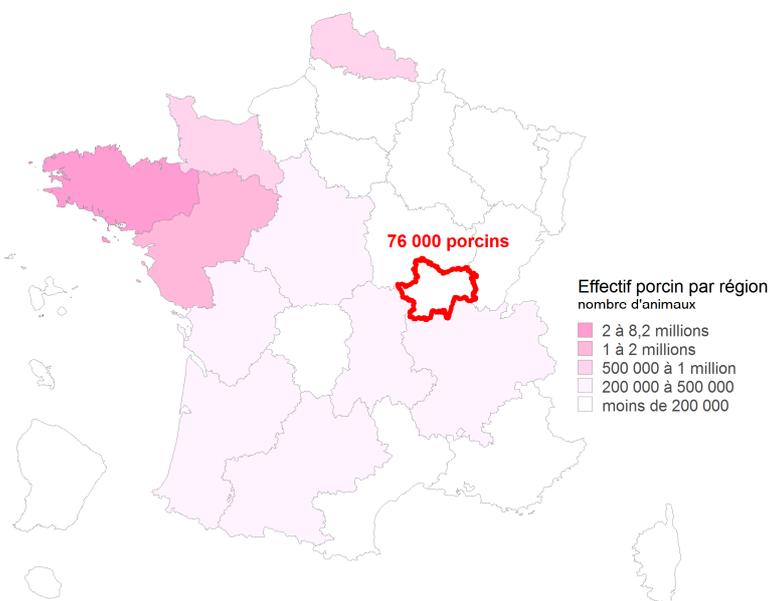
Le troupeau mondial de porcs a atteint **772 millions d'animaux** en 2008, effectif en croissance continue depuis plus de 15 ans. L'Union Européenne, avec 153 millions de porcins (20% du cheptel) se situe au second rang mondial (loin) derrière la Chine (447 millions d'animaux).

La France, qui compte **14,7 millions de porcs** en 2009, possède le troisième troupeau européen, derrière l'Allemagne et l'Espagne et devant la Pologne et le Danemark. Elle détient près de 10% du cheptel porcine européen.

La production française est concentrée dans le Grand Ouest du pays ; la Bretagne et les Pays de la Loire représentent 68% de l'effectif national. La taille moyenne des élevages de porcs français (154 truies par élevage en système naisseur) est parmi les plus faibles d'Europe : elle dépasse fréquemment les 1 000 truies en Espagne et les 10 000 truies aux USA !

La Saône-et-Loire avec ses **76 000 porcins** constitue le premier département porcine de Bourgogne mais se situe seulement au vingt-septième rang français.

Le troupeau porcine français est concentré dans le Grand Ouest



L'élevage porcin : une activité de diversification

Le cheptel porcin départemental s'élève en 2009 à 76 000 animaux (0,5% du troupeau national) avec 4 700 truies, 29 000 porcelets et 30 000 porcs à l'engraissement. Cet effectif est en érosion constante depuis près d'un siècle : la Saône-et-Loire était encore le premier département porcin de France au début du 20^{ème} siècle, et en 1970, on y dénombrait plus de 170 000 porcins. Au niveau national, la courbe suit la tendance inverse avec les éleveurs bretons qui se sont spécialisés et intensifiés au fil des ans.

En 130 ans, le cheptel porcin français a plus que doublé, alors qu'il a été divisé par trois en Saône-et-Loire



Dans les années 1970, la fermeture de l'abattoir de porcs à Cuiseaux a engendré une forte baisse de la production. Puis, vers 1985, les différentes crises porcines ont conduit à la fermeture de la coopérative Copal à Louhans. Le cheptel et le nombre d'ateliers porcins ont ensuite lentement continué de baisser. En 2009, la Saône-et-Loire compte 209 exploitations pour 220 ateliers porcins. Ils se répartissent classiquement selon leur typologie : 20 ateliers naisseurs, 15 post-seveurs, 39 naisseurs-engraisseurs, et 143 engraisseurs plus 3 multiplicateurs. Les porcelets engraisés sur le département sont généralement nés en Saône-et-Loire ou dans les régions limitrophes.

Une spécialisation et une concentration de plus en plus importantes

Sur le département, 110 exploitations porcines sont soumises à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). En fonction du « nombre d'animaux équivalents présents » (AEP) sur l'exploitation, les élevages dépendent du régime de la déclaration (structures de 50 à 450 AEP) ou de l'autorisation (structures de plus de 450 AEP). En Saône-et-Loire, environ 80 ateliers relèvent de la déclaration (pour 17 000 AEP) et 40 relèvent de l'autorisation (pour 49 300 AEP). Les autres (moins de 50 AEP) dépendent du règlement sanitaire départemental (R.S.D.).

Les élevages sont principalement en bâtiments sur caillebotis, beaucoup plus rarement sur litière. L'élevage en plein air concerne une vingtaine d'ateliers, essentiellement à petits effectifs.

- * 1 porcelet = 0,2 AEP
- 1 porc à l'engrais = 1 AEP
- 1 truie = 3 AEP

Les aides aux éleveurs



La production européenne étant excédentaire, l'État français n'attribue pas d'aides publiques qui permettraient d'augmenter la production. Par contre, des aides existent pour la mise aux normes « bien-être » des bâtiments d'élevages porcins. En 2009, une exploitation du département a bénéficié de ce dispositif d'aides.

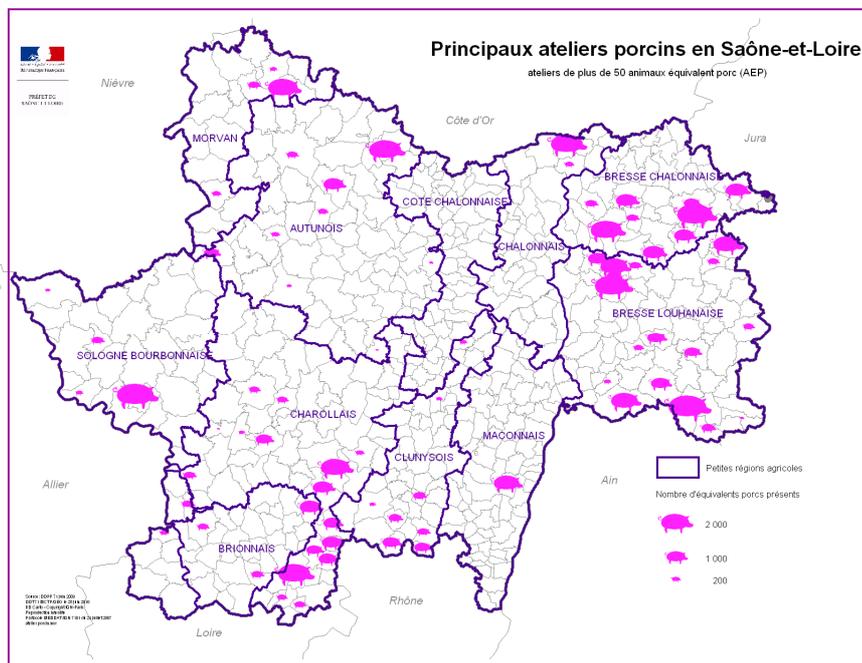
D'ici le 1^{er} janvier 2013, tous les bâtiments destinés aux truies devront respecter les nouvelles normes de surface et des investissements seront nécessaires.

Les éleveurs de porcs peuvent bénéficier d'autres aides :

- le fonds d'allègement des charges (F.A.C.) consiste en la prise en charge d'intérêts bancaires. Dix exploitations ont pu en bénéficier depuis sa mise en place pour un montant total de prise en charge de 22 000 €.
- l'aide à l'installation : en 2009, 4 jeunes agriculteurs ont décidé de se lancer dans cette production, toujours en complément d'autres activités et le plus souvent pour de faibles effectifs. Un jeune s'est installé en 2010 en lapins, porcins et volailles.
- un seul plan de redressement a été agréé depuis début 2008. Cependant, l'activité porcine étant souvent complémentaire, l'arrêt de l'atelier porcin est rarement connu par les services de l'administration.

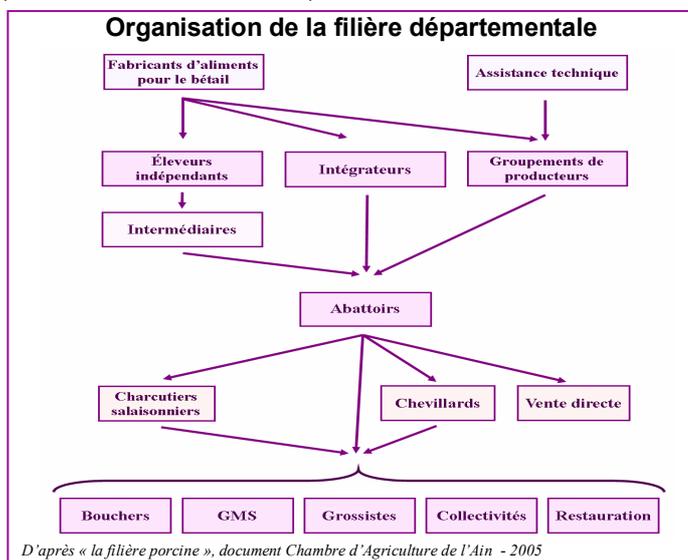
Peu concentrés sur le territoire bourguignon, les élevages porcins représentent souvent une activité de diversification au sein d'élevages bovins, gras ou maigres ou d'exploitations céréalières. On trouve aussi des exploitations ovines, caprines ou bovins lait qui exercent une activité porcine. La tendance à la spécialisation et à la concentration s'accroît d'année en année, les petits ateliers porcins étant de moins en moins nombreux. Sur le département, 25 exploitations assurent environ 80% de la production.

Le cheptel porcin départemental se situe principalement à l'est, en Bresse Chalonnaise et Louhannaise et dans le sud du Charollais. Cette concentration s'est affirmée au cours des vingt dernières années.



La filière porcine est fortement structurée

La production porcine est particulièrement organisée avec une forte interaction entre les différents types d'éleveurs (sélectionneurs, naisseurs...)



Les groupements rassemblent la majorité des producteurs

57% des éleveurs français (15 000 ateliers) sont regroupés autour de 73 groupements de producteurs, qui représentent 95% de la production. Le nombre des groupements a été divisé par deux depuis 1990, et cette concentration devrait se poursuivre dans les années à venir.

Un seul groupement a son siège en Saône-et-Loire (TECHNIPORC à Louhans, qui commercialise 50 000 porcs charcutiers par an). Les autres groupements actifs sur le département sont CIRHYO (issu du rapprochement de MC PORC avec la SCAPP) et la SIREPP. Ils regroupent ensemble environ 45 éleveurs du département.

Outre leur rôle d'intermédiaire pour la commercialisation, les groupements apportent à leurs adhérents un appui technique (alimentation, génétique, conduite sanitaire...) et financier (aide à l'installation). Ils sont également engagés dans des démarches qualité et environnementales.

Les intégrateurs ont un mode de fonctionnement spécifique

Les intégrateurs sont d'importantes sociétés spécialisées en élevage porcin. Ils contrôlent la production hors groupements. Les producteurs qui travaillent avec un intégrateur sont pratiquement des prestataires salariés du groupe : l'intégrateur fournit les bandes d'animaux (dont il est propriétaire), les aliments et le suivi vétérinaire. C'est lui qui amène puis transfère les animaux d'une exploitation à l'autre au fil du cycle de production. Il assure également la commercialisation. Les principaux groupes intégrateurs actifs sur le département sont PROVENT, PELIZZARI, VERDANNET.

Il existe enfin quelques producteurs indépendants qui représentent un nombre significatif d'animaux.

L'abattage : en grande majorité réalisé à Bourg-en-Bresse

Les 15 plus gros abattoirs de porcins français sont tous implantés dans le Grand Ouest ; ils réalisent près de 80% des abattages nationaux. La plupart des porcs de Saône-et-Loire sont cependant abattus et découpés à Bourg-en-Bresse (abattoir des Crêts pour les animaux lourds et abattoir Tropol Viande pour les porcs légers) ainsi qu'à Beaune et Lons-le-Saunier (créneau de la saucisse de Morteau).

Le département de Saône-et-Loire compte deux petits abattoirs en 2009 : Autun et Louhans. Ces deux unités ont abattu respectivement 2 761 et 2 986 porcs en 2009 (en relative stabilité par rapport à 2008). Elles permettent essentiellement d'alimenter en porc frais de petits marchés locaux.

La moitié de la viande de porc est transformée

Sur le département, 50% des volumes de viande de porc sont consommés sous forme de viande fraîche. Les autres 50% sont consommés sous forme de produits de charcuterie (jambons, saucisses, terrines et pâtés). Au niveau national, la proportion de viande transformée atteint 70%.

Les établissements locaux de transformation de la viande porcine fabriquent des produits régionaux, minoritairement sous un signe de qualité (label rouge rosette et jésus de Lyon, jambon persillé de Bourgogne, IGP Saucisse de Morteau...). La démarche «Porc Bresse Bourgogne», basée sur le programme national VPF «Viande Porcine Française» représente 10 à 15 % de la production.

Les industries agro-alimentaires de plus de 20 salariés implantées localement et qui interviennent sur la filière porcine sont Salaisons du Mâconnais, Eurodispal, Salaisons Chambade et Porc 71.

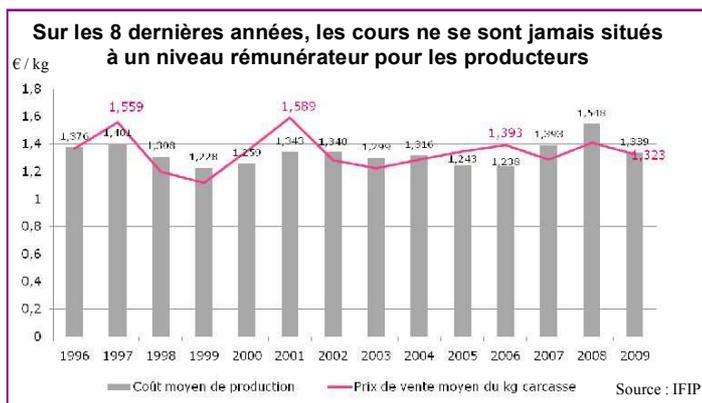
Depuis quelques années, l'activité de fabrication de produits préparés (plats cuisinés) s'est fortement développée au détriment des fabrications traditionnelles.

Une consommation française de jambon en hausse continue

Malgré une baisse constante, la production globale de porc en France se maintient à un niveau supérieur (+4%) à celui de la consommation. Entre juin 2009 et juin 2010, la consommation de porc frais a reculé de 3,4% en volume pendant que la consommation de jambon a augmenté de 3,6%. Pour satisfaire la demande, 50% des jambons sont importés (principalement d'Espagne) alors que les bas morceaux sont exportés en Europe et vers le monde entier.

Le marché du porc est moins cyclique

Le marché du porc européen comme français est réputé cyclique, or, depuis quelques années, il l'est de moins en moins. Une des explications serait la plus grande stabilité de la production suite à la concentration et à la spécialisation des exploitations et de l'aval. Le prix du porc est moins sensible aux variations de la production et de la demande et il se comporte de même face aux coûts des intrants. Entre 2006 et 2008, les éleveurs français n'ont pas réussi à répercuter la hausse du prix des aliments sur le prix du porc comme cela avait été le cas pour les volailles. Des études récentes tendent à indiquer que pour la Bourgogne, le maintien des élevages actuels passerait par une rémunération minimale de 1,45 €/kg net.



Une génétique de pointe

La France est leader dans le monde en ce qui concerne la génétique porcine. La filière est organisée de façon pyramidale autour de 3 types d'acteurs : les sélectionneurs, peu nombreux, qui alimentent les multiplicateurs en animaux de race pure ; les multiplicateurs, producteurs d'animaux ; et les producteurs de porcs charcutiers qui utilisent les animaux issus de ces nouvelles sélections. Les principaux objectifs de sélection des lignées sont la vitesse de croissance, la qualité de la viande pour les mâles et la prolificité pour les femelles. La plupart des animaux français sont des hybrides.

Un suivi efficace au niveau des élevages

La France produit suffisamment de porcelets pour être autonome et généralise le système naisseur-engraisseur. Ainsi, le suivi au quotidien des animaux en est facilité (traçabilité, sanitaire). La **traçabilité** est un atout important dans la démarche de garantie de sécurité alimentaire des aliments. Les élevages sont identifiés via un tatouage et le suivi est constant de l'élevage à l'atelier de transformation en passant par l'abattoir.



Depuis janvier 2010, une base de données nationale a été mise en place, BDPORC, afin de simplifier les démarches réglementaires des éleveurs et d'accroître la réactivité en cas de problème sanitaire. D'un point de vue **sanitaire**, il existe un réseau de surveillance épidémiologique. Les différents plans de lutte mis en œuvre au fil des ans ont ainsi permis à la France d'être indemne de fièvre aphteuse, de peste porcine classique depuis 2002 et de maladie d'Aujeszky depuis 2008. En ce qui concerne la brucellose, 7 foyers ont été déclarés en 2008, tous en élevage plein air principalement dans la moitié ouest de la France (aucun en Saône-et-Loire).

Quelles perspectives pour la filière ?

La production porcine départementale possède des atouts importants : une filière bien organisée localement (fabricants d'aliments, groupements actifs, abattoirs de proximité, ateliers de transformation, signes de qualité...) et un bassin de consommation conséquent avec toutes les infrastructures routières nécessaires pour l'approvisionner (Lyon, vallée du Rhône...).

Mais ce potentiel est insuffisamment exploité et les perspectives d'avenir de la filière sur le département semblent assez sombres. De multiples facteurs contribuent à son déclin : la concurrence internationale, les prix insuffisamment rémunérateurs pour les producteurs, la réglementation ICPE française plus stricte et plus contraignante que la directive IPPC européenne (Integrated Pollution Prevention and Control) -qui alourdit financièrement et administrativement le processus d'installation-, l'hégémonie de la Bretagne dans la production nationale, l'image dépréciée dont souffre la filière, ses difficultés à communiquer... Localement, les ventes en vif vers l'Italie, qui ont constitué un temps un débouché important, sont aujourd'hui retombées au plus bas.

De plus, la nouvelle réglementation concernant le logement des truies pleines, qui entrera en vigueur en 2013, va probablement conduire à la fermeture d'ateliers porcins, en particulier pour les exploitants proches de la retraite ou pour les ateliers de complément, alors que la construction de nouveaux bâtiments et la création d'ateliers sont déjà marginales aujourd'hui. En Saône-et-Loire, seuls trois bâtiments ont été construits en 5 ans et aucune installation n'est prévue dans les années à venir. La profession redoute la disparition de la moitié des exploitations porcines départementales dans les dix prochaines années et la perte de 20% du cheptel. Le marché local, certes voué à se développer, ne pourra constituer une opportunité que pour une minorité d'exploitations.

Si la marge dégagée par les producteurs ne remonte pas, la tendance à la baisse des effectifs se poursuivra inexorablement dans les années à venir, ne laissant en place sur le département que les exploitations très spécialisées et très compétitives.

Éléments bibliographiques : la plupart des informations contenues dans ce document sont issues de bases de données administratives, notamment celles de la Direction Départementale de la Protection des Populations ou celle des déclarations PAC. Certaines données sont également issues de documents de FranceAgriMer et de l'Institut de l'Élevage, de CER France ainsi que de partenaires locaux (Chambre Régionale d'Agriculture).

Des séries issues des données Agreste du Service de la Statistique et de la Prospective sont également utilisées.

Le respect de l'environnement...

La réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (I.C.P.E.) a été créée en 1910. Son but est de contrôler de façon préventive certaines activités qui pourraient être nuisibles à l'environnement. Les élevages de porcs en font partie et des contraintes sont ainsi imposées à l'éleveur selon le régime dans lequel il se trouve (autorisation, déclaration).

Ainsi, des distances minimales d'épandage des engrais de ferme par rapport aux habitations voisines ou aux cours d'eau sont imposées pour les élevages soumis à déclaration ou autorisation. De même, les porcheries > 450 AEP doivent être implantées à au moins 100 mètres des habitations occupées par des tiers. De nombreuses autres règles techniques sont ainsi imposées concernant l'utilisation de matériaux étanches, le stockage et le traitement des fumiers et effluents, le niveau sonore de l'élevage...

...et du bien être animal

La réglementation intègre également le bien être animal, aussi bien dans l'élevage que pendant les transports. Tout doit être mis en place pour éviter le stress du porc (trajets courts, mise en place de quais d'embarquement, aspersion d'eau pour le calmer avant l'abattage...).



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE SAÔNE-ET-LOIRE

Mission « **Connaissance des Territoires et Prospective** »

37 Bd Henri Dunant - BP 94 029 - 71040 MÂCON Cedex 9

Tél : 03 85 21 28 00 - Fax : 03 85 38 01 55 - Mél : DDE-saone-et-loire@developpement-durable.gouv.fr

Internet : <http://www.saone-et-loire.equipement-agriculture.gouv.fr/>

■ Directrice de la publication : Monique NOVAT ■ Impression : DDT 71 ■ ©DDT 2010